




Peter a une petite entreprise et une idée géniale concernant un dispositif de mesure numérique!

Il a mis au point un prototype



...et il veut protéger son innovation!

Que doit-il faire en premier?

Le chemin vers la protection de la propriété intellectuelle (PI)

- brevets
- dessins industriels
- secrets industriels
- marques de commerce
- droit d'auteur

Étape 1

Gardez le secret!

Chut!

Peter ne révèle son innovation à personne.

Vous avez besoin de parler de votre invention avant de la protéger?

Établissez un accord de confidentialité : canada.ca/protéger-votre-innovation

Étape 2

ÉVALUEZ votre PI

Peter se renseigne sur ce qu'il doit faire.

canada.ca/apprendre-PI

Il découvre les avantages de la protection conférée par un brevet.



Étape 3

Faites des recherches!

Peter est sûr que son invention est originale, nouvelle et utile.

OUTILS DE RECHERCHE GRATUITS!

- 1) canada.ca/trouver-brevets
- 2) wipo.int/patentscope/fr
- 3) google.com/patents

Étape 4

CONSEIL

Voici ce que Peter peut faire avant de présenter sa demande pour gagner du temps et économiser.



CONSEIL

Établir une stratégie de PI qui appuie ses objectifs commerciaux.

- Plan d'affaires
- Stratégie de PI

CONSEIL

Obtenir gratuitement des conseils auprès de ses pairs de l'industrie.



CONSEIL

Utiliser des outils gratuits pour les entreprises!

entreprisescanada.gc.ca
conciergerie.innovation.gc.ca
opic.gc.ca liens pour les entreprises

Étape 5

Est-ce que j'ai tout ce qu'il faut pour présenter une demande?

- connaissances de base sur la PI
- stratégie de PI
- budget
- résultats de recherche
- dessin et description claire de son invention (objectifs, caractéristiques)

Que fait Peter par la suite?

1 Rencontrer un agent de brevets et présenter sa demande.



2 Envisager la protection de ses autres actifs intellectuels.

- TM** Marque de commerce : enregistrer sa marque nominative
- ID** Dessin industriel : enregistrer le dessin original de son dispositif
- C** Droit d'auteur : enregistrer l'information originale sur son produit et pour le consommateur

C'est le chemin de Peter; le vôtre peut être différent.

Pour en savoir plus, consultez canada.ca/propriete-intellectuelle

Obtenez de l'information utile et faites gratuitement des recherches dans des bases de données!